Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

Contrats de publicité et de promotion

Paragraphe 24 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels
Divulgation des renseignements relatifs aux dépenses

Exercice financier : 2020-2021
Trimestre : Janvier - Mars

Informations complémentaires :
Aucun nouveau contrat de publicité et de promotion pour ce trimestre.